



Université Internationale de Rabat
THE INNOVATIVE UNIVERSITY

FINANCEMENT DES ÉTUDES



www.uir.ac.ma

DEMANDER

UNE BOURSE

L'Université Internationale de Rabat a fait le choix de proposer à ses étudiants des bourses partielles ou totales réservées aux jeunes méritants issus de milieux modestes ou défavorisés afin de poursuivre des études d'enseignement supérieur de qualité.

La bourse correspond à une réduction partielle ou à une exonération totale des frais de scolarité et / ou de logement.

Cette politique d'aide au financement des études est un engagement de l'UIR sur la durée du cycle d'études, selon les modalités décrites dans le « Règlement pour l'octroi d'une bourse d'études ».

Seuls les étudiants inscrits à l'un des programmes de l'Université Internationale de Rabat peuvent bénéficier de la bourse.

◆ Conditions d'octroi de la bourse d'études

La bourse est délivrée au Demandeur sur la base de critères d'éligibilité, d'excellence académique et sociaux.

1. Critères d'éligibilité

► Pour les Demandeurs inscrits en première année (post baccalauréat):

- Avoir obtenu son baccalauréat la même année que son inscription en première année à l'Université Internationale de Rabat.
- Avoir obtenu: au minimum la mention « Assez-Bien » au baccalauréat (ou à un diplôme équivalent), soit une moyenne générale du baccalauréat supérieure ou égale à 12 sur 20 et une moyenne nationale supérieure ou égale à 10 sur 20.

► Pour les Demandeurs nouvellement inscrits en deuxième année et plus :

- Ne pas avoir redoublé durant son parcours académique dans l'enseignement supérieur et une moyenne pondérée des moyennes annuelles dans le cycle supérieur strictement supérieure à 12/20 ;
- Avoir obtenu : au minimum la mention « Assez-Bien » au baccalauréat et une moyenne nationale supérieure ou égale à 10 sur 20.

► Pour les Demandeurs inscrits en Masters

- Avoir obtenu sa licence en 4ans au maximum.
- Avoir obtenu : au minimum 1 mention « Assez Bien » durant une des années du cycle licence.



2. Critères d'excellence académique et critères sociaux

Les dossiers des étudiants éligibles sont par la suite soumis à la combinaison pondérée des deux groupes de critères d'excellence académique et critères sociaux dont les éléments essentiels sont présentés ci-dessous :

2.1. Critères d'excellence académique

► Pour les Demandeurs inscrits en première année (post baccalauréat) :

- L'excellence académique est mesurée par une pondération des moyennes régionale et nationale du baccalauréat ;

► Pour les Demandeurs en Admission Via Passerelle :

- L'excellence académique est mesurée par une pondération des notations de la mention du Bac et de la moyenne des notes annuelles obtenues au cycle supérieur après le bac

► Pour les Demandeurs inscrits en Master

- L'excellence académique est mesurée par une pondération des notations du nombre d'années d'obtention de la licence et de la moyenne pondérée des notes annuelles obtenues au cycle licence

2.2. Critères sociaux

Deux critères essentiels sont pris en considération dans la pondération des notations des critères sociaux :

- Orphelinat du candidat à la bourse ;
- La composition de la famille du candidat et les ressources financières de ses parents.

◇ Modalités d'attribution de la bourse d'études

Durée

La bourse est délivrée au Bénéficiaire pour toute la durée du cycle d'études sous réserve du respect des modalités du règlement d'octroi de bourse ainsi que celles du règlement intérieur de l'étudiant.

Forme d'attribution

La bourse correspond à une exonération partielle ou totale des frais de scolarité et / ou de logement appliquée uniquement pour la chambre double.

Spécificités liées aux semestres d'études à l'étranger

La bourse est maintenue durant les semestres d'études à l'étranger réalisés au sein de l'un des partenaires académiques de l'Université Internationale de Rabat.

Périmètre de couverture de la bourse

La bourse d'étude octroyée par l'UIR couvre exclusivement les frais de scolarité à l'UIR (de manière partielle ou totale).

Elle ne couvre pas les frais de scolarité qui sont dus chez les partenaires académiques de l'UIR dans le cas par exemple de cursus conjoints (ex : les Masters conjoints).

♦ Constitution du Dossier

Le Demandeur doit remplir en ligne le dossier intitulé « Dossier de demande de bourse » à partir de (bourse.uir.ac.ma) en utilisant son courriel électronique UIR et son mot de mot délivrés du service numérique lors de son inscription.

Puis, il doit scanner les documents demandés et les télécharger dans la même plateforme de bourse (La liste des pièces exigées figure dans le tableau, ci-dessous)

Dès le dépôt de son dossier de bourse en ligne, un mail de confirmation est envoyé automatiquement au demandeur, lui indiquant son numéro de dossier.

Le demandeur est en mesure de suivre l'état d'avancement de son dossier directement sur la plateforme (bourse.uir.ac.ma).

Après la décision de la Commission, le Demandeur doit fournir les originaux ou les copies certifiées conformes et les déposer au bureau de bourse dans un délai précis.

Situations	Pièces à fournir par le demandeur	Pièce n°
Pièces communes à l'ensemble des demandeurs	Le formulaire de demande de bourse renseigné à partir de bourse.uir.ac.ma, imprimé, daté et signé par le demandeur.	1
	Le règlement pour l'octroi d'une bourse, signé par le demandeur et son tuteur légal. (Disponible dans votre espace candidat)	2
	Déclaration sur l'honneur suivant le modèle fourni au dossier dûment signée et légalisée par le demandeur et par le père/mère ou tuteur légal (Disponible dans votre espace candidat)	3
	Copie du relevé des notes du baccalauréat	4
	Copies des relevés de notes des années après bac (pour les Masters et Admission Sur Titre)	5
	Les originaux des relevés de tous les comptes bancaires des 06 (six) derniers mois, de chacun des parents ou du tuteur légal En l'absence de compte bancaire, il est nécessaire de fournir une déclaration sur l'honneur dûment signée attestant que vous ne possédez aucun compte bancaire.	6
	Copies de la Carte d'Identité Nationale du Demandeur ainsi que de chacun de ses parents ou de son tuteur légal	7
	Copies de toutes les pages renseignées du livret de famille.	8
	-Attestation du revenu global des parents ou du tuteur légal, délivrée par la Direction Générale des impôts. Cette attestation doit être fournie impérativement même pour les parents sans activité.	9
	Certificat de scolarité à fournir pour chacun des frères et sœurs dont l'âge est supérieur à 21 ans.	10
Cas de Parents Fonctionnaires ou Salariés	<ul style="list-style-type: none"> •Attestation de travail et de salaire pour chacun des parents, datée de moins de trois mois. •Bulletins de paie des 3 derniers mois pour chacun des parents ayant déposé une attestation de salaire en brut ; •Attestation CNSS pour chacun des parents exerçant dans le secteur privé. 	11
Cas de Parents retraités	Attestation de pension datée de moins de trois mois.	
Cas de Parents en fonction libérale	<ul style="list-style-type: none"> •Copie de la patente ou du registre de commerce ; •Relevés bancaires professionnels de la société (6 derniers mois) En l'absence de compte bancaire professionnel, il est nécessaire de fournir une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que les parents, ou l'un d'eux, ne possèdent pas de compte bancaire professionnel.	
Cas de Parents sans activité salariale	Attestation administrative délivrée par l'autorité compétente, certifiant le non-exercice d'une activité rémunérée	
Cas de Parents divorcés	Acte de divorce et copie du jugement de divorce.	
Cas de Parents décédés	<ul style="list-style-type: none"> •Acte de décès ; •Acte d'hérédité indiquant la valeur du patrimoine hérité. 	13

Pour plus d'informations sur le dépôt du dossier de demande de bourse, veuillez contacter le bureau de bourse .

Téléphone : 05 30 10 30 20 / 05 30 11 20 51
E-mail : bourses@uir.ac.ma

OPTER POUR LE PRÊT ÉTUDIANT Avenir Plus



Dans le cadre de sa politique d'aide au financement des études, l'Université Internationale de Rabat en partenariat avec la Banque Populaire a mis en place un Prêt étudiant à taux bonifié.

Avantages du compte #live

L'offre jeune #live offre un bouquet de produits et services bancaires et parabancaires :

- Un compte chèque ;
- Une carte bancaire #live, ouverte à l'internationale ;
- Des virements illimités ;
- Une expérience digitale riche à travers l'application Pocket-Bank (univers jeunes), Chaabi-mobile et B-Pay ;
- La gratuité de l'icard, carte de paiement sur internet (nationale et international) ;
- Le crédit Avenir Plus pour le financement des études à un taux bonifié.

Conditions d'éligibilité

Le Prêt concerne les étudiants de l'UIR répondant aux conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de moins de 25 ans ;
- Justifier d'une inscription valide dans l'un des programmes de l'UIR.

Cette offre de crédit reste assujettie à l'appréciation du dossier et l'accord de l'UIR et de la BP.

Caractéristiques du Prêt étudiant

Le Prêt étudiant est destiné au financement des études à l'UIR et couvre :

- Les frais de formation ;

(hors frais de dossier bancaire et prime d'assurance Décès-invalidité du prêt)

Montant maximum du Prêt étudiant

Le montant du Prêt Étudiant est plafonné à **50 000 DH/an** sur 5 années au maximum pour tous les cycles post-bac et 2 années au maximum pour les cycles Master.

Durée maximale de remboursement et différé

- **Pour les Bacheliers en cycle long (Bac +5 ou plus) :**
12 ans dont 6 ans maximum de différé de remboursement (correspondant à 5 années d'étude + 1 année de différé).
- **Pour les Bacheliers en cycle licence/Bachelor (Bac +3) :**
10 ans dont 4 ans maximum de différé de remboursement (correspondant à 3 années d'étude + 1 année de différé) ;
- **Pour les Masters (Bac +2) :**
6 ans dont 3 ans maximum de différé de remboursement (correspondant à 2 années d'étude + 1 année de différé).


Taux d'intérêt du prêt : 5.2% HT

Subvention de l'UIR

L'UIR prend en charge les intérêts durant la période de vos études

ÉTAPES DE DEMANDE DU PRÊT ÉTUDIANT

AVENIR PLUS

- 1 S'inscrire à l'un des programmes de l'UIR
- 2 Remplir un formulaire de demande de prêt en ligne sur la plateforme
bourse.uir.ac.ma 
- 3 Obtenir l'accord de principe de l'UIR (personnes éligibles)
- 4 Déposer un dossier de demande de Prêt auprès d'une agence de la Banque Populaire, notamment*
 - ▶ Copie du dernier diplôme ;
 - ▶ Attestation définitive ou à défaut attestation provisoire d'inscription ;
 - ▶ Copie de la carte d'identité nationale ;
 - ▶ Caution personnelle d'un parent ou du tuteur légal ;
 - ▶ Attestation des revenus de la caution ;
 - ▶ Ordre de virement irrévocable ;
 - ▶ Autorisation du tuteur permettant à l'étudiant de contracter le crédit (pour les étudiants mineurs) ;
 - ▶ Accord de principe pour la souscription du Prêt délivré par l'UIR ;
 - ▶ Ouvrir un compte bancaire en souscrivant à l'offre #live au moment du dépôt de la demande du prêt auprès d'une agence Banque Populaire.

***Réseau d'agences Banques populaire mise à la disposition de l'UIR :**

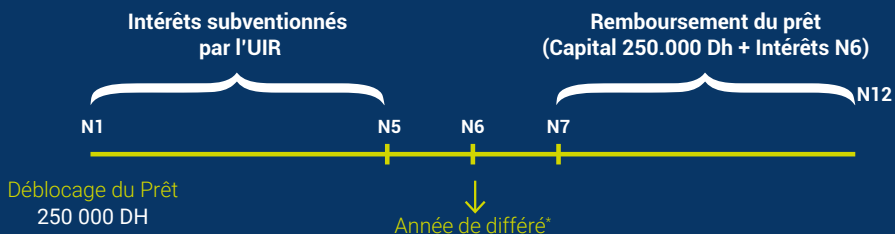
- Agence Technopolis Rocade de Rabat - Salé, Maroc; tel : 05 20 36 40 75
- Succursale Sala Al Jadida - Av. Hassan II, Salé; Tel : 0537531605
- Agence ALLAL BEN ABDELLAH, 25, Avenue Allal Ben Abdellah, Rabat Tel : 05 37 90 83 64
- Agence 16 NOVEMBRE, Av. Ibn Sina, Rabat 05 37 97 97 46

SCHÉMA DE REMBOURSEMENT DU PRÊT ÉTUDIANT

AVENIR PLUS

Exemple de remboursement pour un Prêt étudiant

Montant du Prêt : 250 000 DH

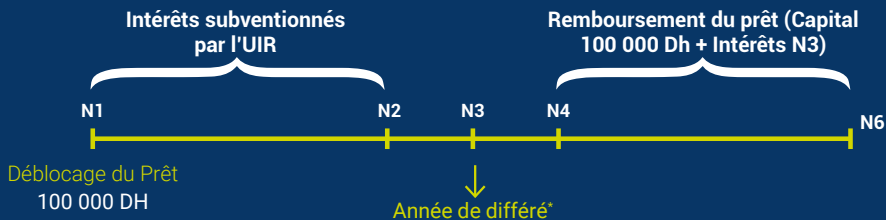


*Un différé optionnel pendant l'année 6 est attribué à l'étudiant pour lui permettre de démarrer son activité professionnelle - les intérêts liés à l'année 6 sont à la charge de l'étudiant

Le remboursement pourra se faire en échéances fixes ou en échéances sur 2 paliers.

Exemple de remboursement pour un Prêt étudiant Master

Montant du Prêt : 100 000 DH



*Un différé optionnel pendant l'année 3 est attribué à l'étudiant pour lui permettre de démarrer son activité professionnelle - les intérêts liés à l'année 3 sont à la charge de l'étudiant.

Le remboursement pourra se faire en échéances fixes.



Université Internationale de Rabat
THE INNOVATIVE UNIVERSITY

Université Internationale de Rabat

Campus de l'UIR, Parc Technopolis,
Rocade de Rabat - Salé. Maroc
05 30 10 30 00 - contact@uir.ac.ma
www.uir.ac.ma

Contact Bureau de Bourse - UIR

bourses@uir.ac.ma
05 30 10 30 20 / 05 30 11 20 51

Contact Bureau de Financement - UIR

Financement.bcp@uir.ac.ma
05 30 10 40 23

**BANQUE
POPULAIRE**



Banque Populaire

Agence Technopolis,
Rocade de Rabat - Salé. Maroc
05 20 36 40 75
Pour plus d'informations sur l'offre #live
08 02 00 26 66



#Livebybp

livebybp.ma

